

## Les priorités

Depuis 1997, chaque année, la Fédération nationale appelle auprès de chaque centre adhérent la cotisation FOSFORA dédiée à la formation des bénévoles.

**Chaque centre social, lorsqu'il décide de former ses administrateurs et/ou bénévoles, sollicite ce fonds pour cofinancer les coûts de formation, via la fédération départementale.**

En Rhône-Alpes, les 7 fédérations ont élaboré un cadre opérationnel qui se décline pour le Rhône en 4 grands principes :

- . Articuler les formations au projet social du centre ou au projet associatif de la Fédération
- . Assurer un équilibre entre formation des bénévoles et actions « mixtes » bénévoles-professionnels
- . Privilégier les actions inter-centres sociaux
- . Soutenir les actions de formation collectives plutôt qu'individuelles

Depuis 2016, le fonds n'est plus abondé par le Conseil Régional (alors qu'il l'était à hauteur de 20 % jusqu'alors).





# FINANCEMENTS DE LA FORMATION DES ADMINISTRATEURS : FOSFORA

## Les modalités

### Formations collectives organisées par les centres : 690€/jour maximum

Nombre minimum d'inscrits : 5 personnes, sans limite maxi.

Nombre de jours pris en charge : 3 jours maximum.

Si vous sollicitez un financement FOSFORA, vous aurez à transmettre à la Fédération :

**avant le 15 février 2017 pour la demande**, le dossier comprenant :

- ❶ le programme pédagogique de la formation,
- ❷ le devis de l'organisme de formation,
- ❸ le budget prévisionnel.

**avant le 15 janvier 2018 pour le bilan avec :**

- ❶ l'original de la feuille d'émargement,
- ❷ la facture de l'organisme de formation,
- ❸ le bilan pédagogique de la formation,
- ❹ le budget réalisé.

Les salariés ne peuvent émarger comme les bénévoles.

Les factures doivent être réalisées au prorata du nombre de bénévoles.

### Formations collectives organisées par la Fédération : 1.000 €/jour maximum

Budget de la formation = Contribution par stagiaire (30 € par stage ou 15 € par module) + contribution du fonds FOSFORA perçu par la Fédération (1.000€/jour maximum)

Inscriptions minimum : 8 personnes - Inscriptions maximum : 15.

Le nombre de jours pris en charge est limité à 3.